

Panneaux de particules bruts EN 312 P3 Milieu humide		épaisseurs mm		Px pour agencement - Milieu humide Px non structurels			
				Conformes à la norme NF EN 312 P3			
		6 à 13	>13 à 20	>20 à 25	>25 à 32		
<b>Propriétés physiques</b>	<b>TOLÉRANCES</b>						
	Épaisseur	EN 324-1	mm	+ / - 0,3			
	Longueur / Largeur	EN 324-1	mm	+ / - 5			
	Rectitude des rives	EN 324-2	mm/m	1,5			
	Équerrage	EN 324-2	mm/m	2			
	<b>MASSE VOLUMIQUE + / - 10 %</b>	EN 323	Kg/m <sup>3</sup>	710	690	675	665
	<b>VARIATIONS DIMENSIONNELLES</b>						
	Sens long / Travers	EN 318	%	0,3			
	Épaisseur	EN 318	%	6			
	<b>Humidité départ usine</b>	EN 322	%	9 + / - 4			
<b>Gonflement</b> après immersion 24 h.	EN 317	%	≤ 10		≤ 13		
			M 4 pour épaisseurs inférieures à 18 mm , M 3 pour épaisseurs égales ou supérieures à 18 mm				
			Selon l'annexe 21 de l'arrêté ministériel du 30 juin 1983 intitulé : Classification des matériaux de construction et d'aménagement selon leur réaction au feu et définition des méthodes d'essais				
	<b>Vitesse de combustion</b>		mm/mn	e < 16 = 0,8 - e => 16 = 0,7			
	<b>Pouvoir calorifique</b>		kcal/kg	4000			
	<b>Conductivité thermique λ</b>	Règles ThK77	W/m°C	0,17	0,14		
	<b>TENEUR EN FORMALDÉHYDE</b>	EN 120	mg/100g	E1 (< 8mg/100g)			
<b>Caractéristiques mécaniques</b>	<b>RÉSISTANCE A LA FLEXION</b>						
	Longitudinal / Transversal	EN 310	N/mm <sup>2</sup>	15	14	12	11
	<b>TRACTION PERPENDICULAIRE</b>						
	A l'état initial	EN 319	N/mm <sup>2</sup>	0,45	0,05	0,40	0,35
	Après essai cyclique V 313	EN 321-319	N/mm <sup>2</sup>	0,15	0,13	0,12	0,11
Après essai à l'eau bouillante V 100	EN 1087-1	N/mm <sup>2</sup>	0,09	0,08	0,07	0,07	
<b>MODULE D'ÉLASTICITÉ</b>							
Longitudinal / Transversal	EN 310	N/mm <sup>2</sup>	2050	1950	1850	1700	
<b>TENUE DES VIS</b> (sur panneau 19 mm)	Parement		daN				
	Chant		daN				

**Avertissement :**

Les renseignements contenus dans la présente fiche technique, sont donnés en toute bonne foi dans l'état actuel de nos connaissances. Ils n'engagent en rien la responsabilité de la société Kronofrance qui se réserve le droit de les modifier sans préavis en fonction de l'évolution des matériaux, des méthodes de calcul ou de mise en œuvre et de la réglementation.